

Réunion du 12 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la salle des fêtes (sanitaire COVID 19)

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Patrice FOYER, Jean-Claude BOUGUET, Alexandre BRUBION, Marc CHEMIN, Eric DEPORTE, Marcel JOUEN, Noémie MAGLOIRE, Sophie PELEAU, Margot TERRIER, Dominique TOURLAMAIN

Absentes excusées : Christelle BALLETTTE-SOUBLIN, Adeline BARRE-GIBON, Florian BETTENCOURT, Dominique TOURLAMAIN

Absent : Néant

Procurations : Christelle BALLETTTE-SOUBLIN à Marc CHEMIN

Adeline BARRE-GIBON à Noémie MAGLOIRE

Florian BETTENCOURT à Guillaume HAUCHARD

Dominique TOURLAMAIN à Alain LEGRAND

Secrétaire de Séance : Margot TERRIER

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents

Information concernant les subventions des travaux du Préau en Classe

Monsieur le Maire donne les informations suivantes : les demandes de subvention déposées au titre de la DETR et de la DSIL devront être représentées en 2022, car il n'y a plus suffisamment de crédits pour le projet.

Par contre la subvention du Conseil Général a été acceptée à hauteur de 30 % des devis HT.

Achat d'un véhicule utilitaire

DEL 12-10-21/21

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que les 2 tracteurs sont en pannes depuis plus de 1 mois et que les réparations sont trop coûteuses pour les réaliser, qu'il est préférable d'acheter un véhicule utilitaire d'occasion et un tracteur neuf, qu'actuellement c'est avec son véhicule et sa remorque qu'il amène le matériel aux agents communaux pour les tontes et entretien divers de voirie.

Un véhicule utilitaire a été loué une journée, mais celui-ci n'était pas adapté pour y mettre une tondeuse. Donc il a été rendu.

Après plusieurs démarches auprès des garages de la région, il en ressort qu'il y a un véhicule Kangoo d'occasion dans un garage RENAULT à Grand Couronne pour un montant de 8 550 € TTC (prix du véhicule + une garantie de 6 mois + les frais administratifs pour les démarches d'immatriculation), qu'il est allé le voir avec Monsieur FOYER, ce véhicule correspond à ce que Monsieur le Maire recherche. A ce jour ce véhicule est toujours disponible, Monsieur le Maire le propose au Conseil Municipal. Une demande de subvention pouvant être déposée dès maintenant auprès du Conseil Général, le taux maximum de la subvention est de 25 %.

Après discussion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, et charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime.

Achat d'un tracteur

Monsieur le Maire informe avoir un devis de l'entreprise ANSELIN, pour l'achat d'un tracteur, et demande à Monsieur HAUCHARD, 1^{er} adjoint de présenter ses devis également.

Monsieur HAUCHARD souhaite que la commission d'appel d'offre se réunisse pour étudier les devis et de présenter ensuite le choix de la commission dans une prochaine réunion du conseil municipal, qu'il a prévenu Monsieur LEGRAND, Maire, qu'il y avait urgence à changer de tracteur, depuis 2 ans, car les 2 étaient anciens, que le coût des réparations devenait onéreux, pour le CARRARO acheté en Novembre 2006 il estime le coût des réparations à 10 000 €/an ;

Suite à cela Monsieur le Maire, décide de convoquer la commission d'appel d'offre (LEGRAND Alain, TOURLAMAIN Dominique, JOUEN Marcel et BOUGUET Jean-Claude) Vendredi 15 octobre 2021 à 18 h 30 à la mairie, il convoquera également Alexandre BRUBION, Conseiller Municipal ainsi que Christophe DAVID et Ghislain BREUQUE, employés communaux pour avis.

En attendant du résultat de la commission, Monsieur le Maire verra à louer un tracteur aux Etablissement ANSELIN, car en ce moment pour les grosses tontes c'est le tracteur de Maulévrier qui est prêté par cette commune en échange de travaux qui seront réalisés par nos 2 employés communaux Christophe et Ghislain.

Délibération pour Renforcement électrique route de Flamare

DEL 12-10-21/22

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire renfo+EP-2021-0-76398-M4441 et désigné « Route de Flamare » dont le montant prévisionnel s'élève à 305 410.10 € TTC et lequel la commune participera à hauteur de 1 375.03 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'adopter le projet ci-dessus

D'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif de l'année 2021 pour un montant de 1 375.03 € TTC

De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible

D'autoriser Monsieur LEGRAND, Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération pour la Route Départementale 104 /Route de Flamare

DEL 12-10-21/23

Monsieur le Maire informe que sur cette portion de route, il y a de plus en plus de poids lourds qui passent, que le croisement de 2 poids lourds est difficile et dangereux, que la circulation est excessive, pour cela il souhaite demander un aménagement de cette portion auprès du Direction Départementale des Routes, afin de limiter le passage des poids lourds, et diminuer la vitesse.

A l'unanimité des présents le conseil municipal accepte et charge Monsieur le Maire de faire les démarches auprès de la DDI.

PLUi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la dernière réunion du PLUi en date du 28 septembre dernier, il en ressort les arguments suivants :

La commune de Louvetot indique que si elle a effectivement atteint ses objectifs de développement fixés par le SCoT révisé elle souhaite maintenir ses capacités de développement dans les 10 prochaines années et donc maintenir les zones ouvertes à l'urbanisation dans son document d'urbanisme.

La commune indique qu'une classe vient d'être ouverte, et qu'elle a nécessité un fort investissement et qu'elle souhaite préserver cet investissement en accueillant de nouveaux habitants dans les 10 prochaines années.

La commune a également observé une forte augmentation de la demande sur son territoire durant la crise sanitaire (COVID) et souhaite pouvoir répondre à cette demande de cadre de vie de qualité et de proximité des pôles urbains.

La commune a également observé une dynamique importante de constructions sur les communes voisines ou relativement proches notamment sur le territoire d'Yvetot.

Par ailleurs la commune souhaiterait être considérée comme une commune périurbaine du territoire, notamment par rapport à sa position géographique entre Yvetot et Rives-en-Seine. Toutefois elle souhaite garder son cadre rural et typologie de logement tourné vers l'individuel.

L'herbage derrière la ferme DEMEULES pourrait être constructible car considéré comme « dent creuse »

Délibération pour le versement d'une subvention

DEL 12-10-21/24

Monsieur le Maire informe que la reprise des activités pour le club « les amis de Louvetot » nécessitent le versement d'une subvention, après discussion le conseil municipal alloue le montant de 1 020 € correspondant à 50 % du montant de la subvention versée en 2019

Mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une TEOM sera mise en place dès 2022, que la taxe actuelle est financée sur le budget général de Caux Seine Agglo et non sur la taxe foncière non bâtie.

PRINCIPES DE BASE

Monsieur le Maire explique le financement adopté par Caux Seine Agglo : le financement par la TEOM porte sur les propriétés soumises à la taxe foncière des propriétés bâties, basées sur la valeur locative des biens/2 multipliée par le taux voté annuellement avant le 15 avril soit une TEOM de 35 € par tranche de 500 € de base imposable TF pour un taux de 7 % de TEOM (taux non déterminé à ce jour), imputée au propriétaire mais récupérable auprès du locataire, exonération de plein droit des usines et des administrations, gestion externe par la DGFIP avec des frais à 8 %

supportés par le redevable : pas de facturation à gérer, pas de prise en charge des impayés, délai d'adoption de la mise en place de TEOM avant le 15 octobre 2021

LES POSSIBILITES

Plafonnement de la valeur locative des locaux à usage d'habitation fixé à 2 fois (minimum) la VL moyenne communale, zonage possible avec différents taux de TEOM, mise en place d'une redevance spéciale pour les administrations, artisans et commerçants, déduction faite de la TEOM le cas échéant (vote avant le 31 décembre 2021)

Questions diverses :

Problème de ruissellement au 1 route de Flamare : un aménagement d'une saignée béton sera réalisée au niveau de la bordure d'épaulement du plateau, afin de faciliter l'écoulement naturel, le niveau actuel de l'espace vert étant inférieur au niveau supérieur du plateau.

Pression d'eau : la pression est insuffisante au stade de foot.

Repas des anciens : Comme l'an dernier, le CCAS a décidé de ne pas offrir de repas mais des bons d'achat à retirer à la Boulangerie DEPORTE à Louvetot

Relais de téléphonie mobile : Un relais FREE sera installé route de la Quenellerie prochainement

Centre de Loisirs : Le centre s'est bien déroulé, prochainement le bilan sera présenté à la commission du centre de loisirs

Vœux du Maire : le 09 janvier 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 22 heures 30

Le Maire

Les Conseillers Municipaux